



Catégorie Fidelity Grande Capitalisation Canada de la Société de Structure de Capitaux Fidelity



Rapport annuel
30 novembre 2011

Catégorie Fidelity Grande Capitalisation Canada de la Société de Structure de Capitaux Fidelity
Titres en portefeuille au 30 novembre 2011
Aperçu du portefeuille

Composition de l'actif

	% de l'actif net de la Catégorie
Actions canadiennes	51,9
Actions étrangères	41,2
Trésorerie et équivalents	4,1
Autres actifs nets (passifs)	2,8

Répartition sectorielle

	% de l'actif net de la Catégorie
Services financiers	23,6
Biens de consommation discrétionnaire	15,2
Biens de consommation de base	11,4
Technologies de l'information	11,2
Soins de santé	10,9
Énergie	8,1
Services de télécommunications	7,6
Produits industriels	5,1
Autres (individuellement moins de 1 %)	0,0
Trésorerie et équivalents	4,1
Autres actifs nets (passifs)	2,8

Répartition géographique

	% de l'actif net de la Catégorie
Canada	51,9
États-Unis	32,1
Royaume-Uni	6,8
France	2,3
Autres (individuellement moins de 1 %)	0,0
Trésorerie et équivalents	4,1
Autres actifs nets (passifs)	2,8

Total de l'actif net de la Catégorie 25 980 000 \$ (au 30 novembre 2011)

Les renseignements présentés dans les tableaux ci-dessus sont basés sur la portion des placements que la Catégorie détient dans le fonds sous-jacent, calculée au prorata.

Catégorie Fidelity Grande Capitalisation Canada de la Société de Structure de Capitaux Fidelity Titres en portefeuille – suite

En pourcentage de l'actif net

Fonds sous-jacents – 100,0 %			
	Parts (en milliers)	Coût (en milliers de dollars)	Valeur marchande (en milliers de dollars)
Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada – série O (a)	731	<u>25 214 \$</u>	<u>25 980 \$</u>
TOTAL DES TITRES EN PORTEFEUILLE – 100,0 %		<u>25 214 \$</u>	<u>25 980</u>
AUTRES ACTIFS NETS (PASSIFS) – 0,0 %			<u>0</u>
ACTIFS NETS – 100 %			<u>25 980 \$</u>

Légende

(a) Représente 3,1 % du fonds sous-jacent.

Autres renseignements

En vertu de la hiérarchie de la juste valeur, tous les placements étaient affectés au niveau 1 au 30 novembre 2011. La méthodologie ou les données utilisées pour évaluer les titres n'indiquent pas nécessairement le degré de risque associé à ces titres. Pour obtenir plus de renseignements concernant les données d'évaluation, veuillez consulter la section intitulée Évaluation des titres présentée dans les Notes afférentes aux états financiers ci-jointes.

États financiers

État de l'actif net

Les montants sont exprimés en milliers de dollars (sauf les montants par action).

Au 30 novembre 2011

Au 30 novembre 2011

Actif	
Placements à la valeur marchande	25 980 \$
Trésorerie et devises	1
Montants à recevoir à la vente d'actions	2 591
	<u>28 572</u>
Passif	
Montants à payer à l'achat de placements	2 428
Montants à payer au rachat d'actions	124
Distributions à payer	9
Frais de gestion à payer	25
Autres montants à payer à des sociétés affiliées	4
Autres montants et charges à payer	2
	<u>2 592</u>
Actif net représentant les capitaux propres	25 980
Ajustement du cours acheteur au dernier cours de clôture	—
Valeur liquidative représentant les capitaux propres	<u>25 980 \$</u>

Actif net représentant les capitaux propres, par action

Série A : (8 788 \$ / 818 actions)	<u>10,7386 \$</u>
Série B : (13 274 \$ / 1 238 actions)	<u>10,7238 \$</u>
Série F : (1 665 \$ / 155 actions)	<u>10,7538 \$</u>
Série T5 : (337 \$ / 16 actions)	<u>21,2593 \$</u>
Série T8 : (1 399 \$ / 66 actions)	<u>21,1983 \$</u>
Série S5 : (311 \$ / 15 actions)	<u>21,2937 \$</u>
Série S8 : (206 \$ / 10 actions)	<u>21,1594 \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution de l'actif net

Les montants sont exprimés en milliers de dollars.

Pour l'exercice du 19 septembre 2011 au 30 novembre 2011

	Catégorie	Série A	Série B	Série F	Série T5	Série T8	Série S5	Série S8
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux :								
Activités	723 \$	167 \$	472 \$	45 \$	7 \$	25 \$	5 \$	2 \$
Distributions aux actionnaires								
Remboursement de capital	(14)	—	—	—	(2)	(9)	(2)	(1)
Opérations sur les capitaux propres								
Produit net de la vente d'actions	25 597	8 718	13 024	1 630	332	1 380	308	205
Réinvestissement des distributions	4	—	—	—	—	4	—	—
Montants versés sur les actions rachetées ..	(330)	(97)	(222)	(10)	—	(1)	—	—
Augmentation (diminution) nette de l'actif net découlant des opérations sur les capitaux propres	25 271	8 621	12 802	1 620	332	1 383	308	205
Augmentation (diminution) totale de l'actif net	25 980	8 788	13 274	1 665	337	1 399	311	206
Actif net								
Au début de l'exercice	—	—	—	—	—	—	—	—
À la fin de l'exercice	<u>25 980 \$</u>	<u>8 788 \$</u>	<u>13 274 \$</u>	<u>1 665 \$</u>	<u>337 \$</u>	<u>1 399 \$</u>	<u>311 \$</u>	<u>206 \$</u>

États financiers – suite

État des résultats

Les montants sont exprimés en milliers de dollars (sauf les montants par action).

Pour l'exercice du 19 septembre 2011 au 30 novembre 2011

	2011
Revenus de placement	
Intérêts	— \$
Charges	
Frais de gestion	34
Frais d'administration	5
Honoraires des membres du comité d'examen indépendant	—
Taxe de vente	4
Total des charges	<u>43</u>
Revenu net (perte) de placement	<u>(43)</u>
Gain réalisé et non réalisé (perte)	
Gain net réalisé (perte) sur :	
Conversion des devises	—
Variation de la plus-value (moins-value) nette non réalisée :	
Fonds sous-jacents	766
Autres actifs nets libellés en devises	—
Total de la variation de la plus-value (moins-value) nette non réalisée	<u>766</u>
Commissions et autres coûts liés au portefeuille	—
Gain net (perte)	<u>766</u>
Augmentation (diminution) nette de l'actif net liée aux activités	<u>723</u> \$

Autres renseignements par série d'actions

Augmentation (diminution) nette de l'actif net liée aux activités

	2011
Série A	<u>167</u> \$
Série B	<u>472</u> \$
Série F	<u>45</u> \$
Série T5	<u>7</u> \$
Série T8	<u>25</u> \$
Série S5	<u>5</u> \$
Série S8	<u>2</u> \$
Augmentation (diminution) nette de l'actif net liée aux activités, par action	
Série A	<u>0,6492</u> \$
Série B	<u>0,7445</u> \$
Série F	<u>0,6463</u> \$
Série T5	<u>0,9672</u> \$
Série T8	<u>1,5173</u> \$
Série S5	<u>0,7240</u> \$
Série S8	<u>0,7025</u> \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 30 novembre 2011

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars, sauf les montants par action.)

1. Création de la Société

La Société de Structure de Capitaux Fidelity (la Société) est une société de placement à capital variable constituée le 30 août 2001 sous le régime des lois de l'Alberta. Le capital autorisé de la Société consiste en un nombre illimité d'actions de catégorie A avec droit de vote et en 100 catégories d'actions rachetables de fonds communs de placement. Actuellement, 61 catégories d'actions rachetables de fonds communs de placement sont offertes en séries A, B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5, S8, T5 et T8.

La Catégorie Fidelity Grande Capitalisation Canada de la Société de Structure de Capitaux Fidelity (la Catégorie) est une catégorie d'actions de la Société dont la presque totalité de l'actif est placé dans le Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada – série O (le fonds sous-jacent). La Catégorie offre des actions de série A, de série B, de série F, de série T5, de série T8, de série S5 et de série S8. Les actions de série A sont offertes à tous les investisseurs et comportent des frais de souscription différés (FSD). Les actions de série B sont offertes à tous les investisseurs et comportent des frais de souscription initiaux (FSI) et d'autres frais, lesquels sont inférieurs à ceux des actions de série A. Les actions de série A achetées avec l'option à FSD seront converties en actions de série B, comportant des frais de gestion inférieurs, un an après la fin de leur calendrier de rachat. Les actions de série F comportent aussi des frais inférieurs à ceux des actions de série A, de série B, de série T5, de série T8, de série S5 et de série S8 et sont généralement réservées aux investisseurs qui détiennent un compte sur honoraires auprès de courtiers ayant signé une entente d'admissibilité avec Fidelity Investments Canada s.r.l. (Fidelity). Les actions de série T5 et de série T8 sont offertes à tous les investisseurs et comportent des FSD. Les actions de série S5 et de série S8 sont offertes à tous les investisseurs avec l'option à FSI et comportent d'autres frais, lesquels sont inférieurs à ceux des actions de série T5 et de série T8, respectivement. Les actions de série T5 et de série T8 ont essentiellement les mêmes caractéristiques que les actions de série A, sauf qu'elles donnent lieu mensuellement à des distributions composées du revenu net de placement ou d'un remboursement de capital, ou les deux, le cas échéant. Les actions de série S5 et de série S8 ont essentiellement les mêmes caractéristiques que les actions de série B, sauf qu'elles donnent lieu mensuellement à des distributions composées du revenu net de placement ou d'un remboursement de capital, ou les deux, le cas échéant. Les actions de série T5 et de série T8 acquises avec l'option à FSD seront respectivement converties en actions de série S5 et de série S8 comportant des frais de gestion inférieurs, et ce, un an après la fin de leur calendrier de rachat.

Fidelity est le gestionnaire de fonds de la Catégorie. Pyramis Global Advisors, LLC (Pyramis), société affiliée à Fidelity, est le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent.

La Catégorie a été créée le 19 septembre 2011 (date de création) et a commencé à exercer ses activités le 26 septembre 2011.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, qui exigent que la direction fasse certaines estimations et formule certaines hypothèses à la date des états financiers. Les principales composantes des états financiers qui font l'objet d'une incertitude quant à leur évaluation sont les régularisations et la juste valeur des placements. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales méthodes comptables de la Société, de la Catégorie et de chaque fonds sous-jacent sont résumées ci-après :

Évaluation des titres

La valeur des placements est calculée à la clôture des activités de la Bourse de Toronto (TSX), soit normalement à 16 h (heure de Toronto). Les placements sont considérés comme étant « détenus à des fins de transaction » et sont inscrits à leur juste valeur. La Catégorie a recours à un service de cotation indépendant pour évaluer ses placements. Les titres pour lesquels le cours actuel du marché ou une cotation n'est pas aisément disponible ou fiable peuvent être évalués de bonne foi conformément aux méthodes adoptées par le gestionnaire. Les facteurs pris en compte au moment de déterminer la valeur d'un titre pourraient inclure les événements qui touchent le marché ou un titre en particulier, mais ne s'y limitent pas. La fréquence d'utilisation de ces méthodes est impossible à prévoir et pourrait être assez élevée. La valeur utilisée pour le calcul de l'actif net par action en vertu de ces méthodes peut être différente du cours publié pour ces mêmes titres.

La Catégorie classe les données afférentes aux techniques d'évaluation utilisées pour calculer la valeur de ses placements dans une présentation hiérarchique qui comporte les trois niveaux présentés ci-dessous :

Niveau 1 – prix cotés sur les marchés actifs pour des placements identiques.

Niveau 2 – autres données observables importantes (y compris les prix cotés de placements similaires, les taux d'intérêt, la fréquence des remboursements anticipés, etc.).

Niveau 3 – données non observables (y compris les hypothèses propres à la Catégorie, lesquelles s'appuient sur les meilleurs renseignements disponibles).

Les changements apportés aux techniques d'évaluation peuvent donner lieu au transfert d'un placement d'un niveau à un autre au sein de la hiérarchie. La valeur totale des placements, pour chaque niveau de données au 30 novembre 2011, de même que le roulement des titres de niveau 3, le cas échéant, sont présentés à la fin des titres en portefeuille de la Catégorie. La Catégorie ne détenait aucun placement important de niveau 3, que ce soit au début ou à la fin de l'exercice. Les techniques d'évaluation utilisées pour calculer la valeur des placements de la Catégorie en fonction des principales catégories sont comme suit :

Les titres de participation (y compris les titres soumis à restrictions) pour lesquels les cotations du marché sont aisément disponibles sont évalués selon le dernier cours acheteur enregistré à la principale bourse où ces titres sont normalement négociés, tel qu'il a été fourni par un service de cotation indépendant, et sont classés dans le niveau 1 de la hiérarchie. Si les cours acheteurs ne sont pas disponibles ou ne reflètent pas la juste valeur des titres, ces derniers peuvent être évalués selon le dernier cours du marché ou le cours de clôture officiel. Pour les titres de participation étrangers, lorsque des événements importants surviennent et touchent le marché ou un titre en particulier, une comparaison avec la valeur des certificats américains d'actions étrangères, des contrats à terme standardisés, des fonds négociés en bourse et de certains indices de même qu'avec les prix cotés de titres similaires est effectuée. Dans ces circonstances, les données sont classées dans le niveau 2.

Notes afférentes aux états financiers – suite

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars, sauf les montants par action.)

2. Résumé des principales méthodes comptables – suite

Évaluation des titres – suite

Le recours à ces méthodes peut entraîner des transferts entre les niveaux 1 et 2. À l'exception des transferts découlant de l'utilisation de ces méthodes d'évaluation à la juste valeur, il n'y a eu aucun transfert important entre ces deux niveaux au cours de l'exercice. Pour les titres de participation soumis à restrictions et les placements privés pour lesquels les données observables sont limitées, des hypothèses concernant l'activité boursière et les risques sont utilisées et les données sont classées dans le niveau 3 de la hiérarchie.

Les placements dans les fonds sous-jacents sont évalués selon leur valeur liquidative par part à la clôture de la bourse chaque jour ouvrable et sont classés dans le niveau 1 de la hiérarchie. Les titres à court terme pour lesquels une cotation n'est pas aisément disponible sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur, et sont classés dans le niveau 2.

Conversion des devises

Les titres et les autres actifs et passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les achats et les ventes de titres, les revenus et les charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations respectives. Les effets de la fluctuation des taux de change sur les placements sont compris dans le « Gain net réalisé et non réalisé (perte) sur les placements » et ceux sur les autres opérations libellées en devises sont présentés dans le « Gain net réalisé (perte) sur les opérations libellées en devises » et la « Variation de la plus-value (moins-value) nette non réalisée sur les autres actifs nets libellés en devises » de l'état des résultats.

Opérations sur titres, constatation des revenus et coûts de transaction

À des fins de préparation des états financiers, les placements et l'actif net par action de la Catégorie comprennent les opérations de négociation effectuées jusqu'à la clôture du dernier jour ouvrable de l'exercice. La valeur liquidative par action utilisée pour le traitement des transactions des actionnaires est calculée à la clôture des activités de la TSX et comprend les opérations exécutées jusqu'à la fin du jour ouvrable précédent. Le coût des placements est établi selon la méthode du coût moyen et exclut les commissions et les autres coûts de transaction liés au portefeuille. Le revenu de placement est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu d'intérêt est constaté à mesure qu'il est gagné. Le revenu en dividendes est constaté à la date ex-dividende, sauf en ce qui concerne certains dividendes provenant de titres étrangers où il arrive que la date ex-dividende soit dépassée, auquel cas ceux-ci sont enregistrés dès que la Catégorie prend connaissance de cette date. Les distributions reçues des fiducies de placement sont inscrites à titre de revenu, de gains en capital ou de remboursement de capital selon les meilleures informations à la disposition du gestionnaire. Compte tenu de la nature de ces placements, la répartition réelle peut différer de cette information. Les distributions reçues des fiducies de placement et considérées comme un remboursement de capital réduisent le coût moyen de la fiducie de placement sous-jacente. Les gains et les pertes réalisés à la vente de placements et la plus-value (moins-value) non réalisée des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements sous-jacents, qui exclut les coûts de transaction et peut inclure des sommes provenant de litiges.

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés par la Catégorie dans l'achat et la vente de titres, sont inscrits à titre de « Commissions et autres coûts liés au portefeuille » dans l'état des résultats. Le revenu de placement et les gains et les pertes nets réalisés et non réalisés sont répartis quotidiennement entre chacune des séries selon la proportion de l'actif net de chaque série par rapport à l'actif net total de la Catégorie. Les impôts étrangers sont estimés selon l'interprétation, par la Catégorie, des règles fiscales et des taux d'imposition actuellement en vigueur dans les marchés étrangers où elle investit. Tous les revenus de placement, gains nets réalisés et non réalisés (pertes) et coûts de transaction (à l'exception des montants négligeables de revenu provenant des éléments de trésorerie et équivalents) sont attribuables aux placements qui sont considérés comme étant détenus à des fins de transaction. Les distributions de chaque fonds sous-jacent sont constatées par la Catégorie, le cas échéant, à la date ex-dividende, et ce, de la façon dont elles ont été versées.

Trésorerie et devises

Les éléments de trésorerie, y compris les équivalents, comprennent les dépôts en espèces et les titres de créance à court terme comportant une durée à l'échéance de moins de 90 jours à l'acquisition. Les devises comprennent les montants en espèces libellés dans une devise autre que le dollar canadien et déposés auprès du dépositaire pour faciliter le règlement des opérations sur titres libellées en devises.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs peuvent inclure des montants à recevoir du dépositaire, de sociétés affiliées ou d'autres contreparties, ou des montants qui leur sont payables, relativement à des revenus à recevoir, des opérations sur les placements, des opérations sur les actions, des charges courues et d'autres opérations non réglées à la fin de l'exercice. Ces montants sont classés à titre de prêts et créances ou de passifs financiers et sont enregistrés au coût ou au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Frais liés aux opérations à court terme

Les actions rachetées ou transférées dans les 30 jours suivant la date d'achat sont assujetties à des frais d'opérations à court terme correspondant à 1,00 % du produit du rachat ou du transfert des actions. Les actions de la Catégorie détenues entre 31 et 90 jours peuvent être assujetties à des frais d'opérations à court terme correspondant à 1,00 % de la valeur des actions rachetées ou transférées. Ces frais sont prélevés par la Catégorie et comptabilisés comme un apport au capital libéré de la Catégorie, au poste « Augmentation (diminution) nette de l'actif net découlant des opérations sur les capitaux propres » de l'état de l'évolution de l'actif net.

2. Résumé des principales méthodes comptables – suite

Actif net lié aux activités, par action

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net liée aux activités par action figurant dans l'état des résultats représente l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net liée aux activités de chaque série, divisée par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de chaque série au cours de l'exercice.

Prises en pension

Le fonds sous-jacent peut conclure des ententes de prises en pension individuellement ou conjointement avec d'autres Fonds Fidelity. Les soldes dormants sont virés dans un ou plusieurs comptes de négociation conjoints. Ces soldes sont ensuite investis dans des prises en pension en vertu desquelles le fonds sous-jacent fait l'acquisition de titres du gouvernement canadien ou américain auprès d'une contrepartie et convient de les revendre à cette contrepartie, à un prix supérieur, à une date future précise. La différence de prix est inscrite à titre de revenu d'intérêt. Le risque de crédit découle de la possibilité que la contrepartie manque à son engagement de racheter les titres en question. Pour atténuer ce risque, le fonds sous-jacent traite avec des contreparties que Fidelity considère comme acceptables et prend livraison des titres en guise de garantie. La valeur de la garantie doit être au moins égale à 102 % de la valeur marchande quotidienne des sommes investies. Toute prise en pension ouverte à la fin de l'exercice est présentée dans les titres en portefeuille.

3. Charges

Frais de gestion

Fidelity assure les fonctions de gestionnaire de la Catégorie. En contrepartie de ses services de gestion, Fidelity reçoit de la Catégorie des frais de gestion mensuels fondés sur l'actif net de chaque série, calculés quotidiennement et payables mensuellement. Pour éviter le dédoublement des frais, aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de série O de chaque fonds sous-jacent. Le taux des frais de gestion annuels de chaque série est comme suit :

	Taux des frais de gestion annuels
Série A	2,00 %
Série B	1,85 %
Série F	0,85 %
Série T5	2,00 %
Série T8	2,00 %
Série S5	1,85 %
Série S8	1,85 %

Frais d'administration

Fidelity impute des frais d'administration fixes à la Catégorie au lieu de certaines charges variables. Pour sa part, Fidelity est responsable de toutes les charges d'exploitation de la Catégorie, à l'exception de certains frais liés aux catégories, dont les honoraires et les charges des membres du comité d'examen indépendant (CEI), les taxes, les commissions de courtage et les intérêts débiteurs. Les frais d'administration s'ajoutent aux frais de gestion. Selon la valeur liquidative de la Catégorie, le taux annuel des frais d'administration se situera dans l'une des trois catégories suivantes : *moins de 100 millions de dollars* (Catégorie 1), *entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars* (Catégorie 2) et *plus de 1 milliard de dollars* (Catégorie 3). Constatés quotidiennement et payables mensuellement, les frais d'administration sont calculés selon un pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative de chaque série et sont comme suit :

	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Série A	0,312 %	0,302 %	0,292 %
Série B	0,262 %	0,252 %	0,242 %
Série F	0,234 %	0,234 %	0,234 %
Série T5	0,311 %	0,301 %	0,291 %
Série T8	0,311 %	0,301 %	0,291 %
Série S5	0,261 %	0,251 %	0,241 %
Série S8	0,261 %	0,251 %	0,241 %

Honoraires des membres du comité d'examen indépendant

Conformément au Règlement 81-107, le CEI examine toutes les questions de conflits d'intérêts que le gestionnaire lui soumet et formule une recommandation ou approuve la ligne de conduite, selon le cas, qui sert le meilleur intérêt des fonds. Le CEI se compose actuellement de quatre membres, indépendants de Fidelity et de ses sociétés affiliées. Les membres du CEI sont rémunérés au moyen d'honoraires annuels et de jetons de présence par réunion ainsi que par le remboursement des dépenses associées aux responsabilités du CEI. Ces coûts sont répartis parmi les catégories individuelles proportionnellement à leurs actifs.

Taxe de vente

Les gouvernements de certaines provinces ont harmonisé leur taxe de vente provinciale (TVP) avec la taxe sur les produits et services (TPS) du gouvernement fédéral. La taxe de vente harmonisée (TVH) combine le taux de la TPS de 5 % avec le taux de la TVP de certaines provinces. La TVH est calculée en tenant compte du lieu de résidence des actionnaires et de la valeur de leurs intérêts dans la Catégorie à certains moments donnés, plutôt qu'en fonction de l'emplacement du gestionnaire.

Notes afférentes aux états financiers – suite

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars, sauf les montants par action.)

3. Charges – suite

Taxe de vente – suite

Un taux combiné est appliqué pour chacune des séries de la Catégorie en fonction des placements proportionnels par province des actionnaires en utilisant le taux de la TVH de chaque province ou, dans le cas des provinces qui ne participent pas à la TVH, le taux de la TPS. Tous les montants sont présentés sous la rubrique « Taxe de vente » à l'état des résultats.

4. Imposition et dividendes

La Société est admissible à titre de société de placement à capital variable en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). À des fins fiscales, la Société est considérée comme une seule entité juridique et n'est donc pas imposée par catégorie. Elle a fixé au 30 novembre la fin de son exercice et elle verse vers cette date tous les dividendes de sociétés canadiennes gagnés durant l'exercice, s'il y a lieu. Le cas échéant, les gains en capital réalisés durant l'exercice sont versés à titre de dividendes sur les gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. Les dividendes sont déclarés séparément pour chacune des séries.

Les distributions par action pour chaque série sont présentées ci-dessous :

Remboursement de capital

Série T5	0,1660 \$
Série T8	0,2660
Série S5	0,1660
Série S8	0,2660

Les pertes en capital de la Société peuvent servir à réduire les gains en capital attribuables à la Société dans son ensemble, indépendamment de la catégorie d'où découlent ces gains ou pertes en capital. Les pertes autres qu'en capital attribuables à une série donnée d'une catégorie peuvent servir à réduire le revenu ou le revenu imposable de toute série d'une catégorie.

Les écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale donnent naissance à des actifs et des passifs d'impôts futurs. Un passif d'impôts futurs est créé lorsque la valeur marchande du portefeuille d'une catégorie dépasse son coût. Comme les impôts à payer par les catégories sur les gains en capital sont remboursables en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), les passifs d'impôts futurs sont contrebalancés par les impôts remboursables futurs ainsi créés. Si le coût d'un portefeuille est supérieur à sa valeur marchande, un actif d'impôts futurs est créé. Étant donné le caractère incertain lié à la réalisation de cet actif d'impôts futurs, une provision pour moins-value est comptabilisée. Les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital inutilisées présentées ci-dessous représentent, pour les catégories, un actif d'impôts futurs pour lequel une provision pour moins-value a été comptabilisée. De ce fait, aucun avantage net n'est comptabilisé par les catégories.

À la fin de la dernière année d'imposition, la Société disposait de pertes en capital totalisant 18 576 \$ et des pertes autres qu'en capital reportées suivantes :

Date d'échéance des pertes autres qu'en capital

2014	7 551 \$
2015	8 450
2029	13 640
2030	21 129
Total des pertes autres qu'en capital	50 770 \$

5. Frais de souscription

Selon l'option à FSI, Fidelity déduit les frais de souscription des montants investis par les actionnaires et les verse aux courtiers à titre de commissions. Les frais de souscription peuvent varier de 0 % à 5 % pour les actions de série B, de série S5 et de série S8.

Selon l'option à FSD, Fidelity verse aux courtiers une commission de 4,9 % du montant investi et impute des frais aux actionnaires au rachat des actions de série A, de série T5 et de série T8 lorsque celui-ci survient au cours des six années suivant la date d'achat. Les frais de souscription différés sont basés sur un barème de taux dégressif et varient entre 6 % et 1,5 % du coût initial des actions.

Selon l'option à FSD réduits, Fidelity verse aux courtiers une commission de 1 % du montant investi et impute des frais aux actionnaires si les actions de série A, de série T5 et de série T8 sont rachetées dans les deux ans suivant leur achat. Les frais de souscription différés réduits représentent 2 % du coût initial des actions.

Selon l'option à FSD réduits 2, Fidelity verse aux courtiers une commission de 2,5 % du montant investi et impute des frais aux actionnaires si les actions de série A, de série T5 et de série T8 sont rachetées dans les trois ans suivant leur achat. Les frais de souscription différés réduits 2 sont basés sur un barème de taux dégressif et varient entre 3 % et 2 % du coût initial des actions.

Aucuns FSI ne sont exigibles à l'achat d'actions de série A, de série F, de série T5 ou de série T8 de la Catégorie. Aucuns FSD ne sont exigibles au rachat d'actions de série B, de série F, de série S5 ou de série S8 de la Catégorie.

6. Rapprochement de l'actif net

La valeur liquidative par action est calculée en fonction de la valeur des placements basée sur le cours de la dernière opération sur le titre en question. L'actif net par action est calculé en fonction de la valeur des placements basée sur le dernier cours acheteur du titre en question.

Comme les placements de la Catégorie sont évalués en fonction de la valeur liquidative par part de clôture de chaque fonds sous-jacent, il n'y a aucune répercussion sur l'actif net par action de la Catégorie conformément aux PCGR du Canada.

7. Capitaux propres

La Société compte 61 catégories d'actions rachetables de fonds communs de placement. La Catégorie est offerte dans les séries d'actions suivantes : les actions de séries A, B, F, T5, T8, S5 et S8. Le capital de chaque série de la Catégorie est divisé en un nombre illimité d'actions de valeur égale, qui n'ont aucune valeur nominale. Toutes les actions d'une série d'une catégorie occupent le même rang au chapitre des distributions. L'actionnaire d'une catégorie a droit à un vote pour chaque dollar qu'il détient sous forme d'actions. Les porteurs de fractions d'actions ont les mêmes droits de façon proportionnelle. La Catégorie n'est généralement assujettie à aucune restriction ni à aucune exigence particulière en ce qui concerne les besoins en capital relatifs à l'achat et au rachat d'actions, autres que les exigences relatives aux souscriptions minimales. Cependant, Fidelity peut occasionnellement suspendre temporairement le droit des actionnaires de racheter des actions et reporter ainsi le versement du produit du rachat. Les mouvements pertinents attribuables aux actionnaires figurent à l'état de l'évolution de l'actif net. Conformément aux objectifs et aux politiques de gestion du risque énoncés dans les notes portant sur les risques associés aux instruments financiers, la Catégorie cherche à investir les sommes reçues en vertu des achats d'actions dans des placements appropriés, tout en maintenant une liquidité suffisante pour répondre aux demandes de rachat. La Catégorie assure cette liquidité en investissant la majorité de son actif dans des placements pouvant être facilement vendus et en tirant parti de la possibilité d'emprunter jusqu'à 5 % de son actif net total.

Les actions de série A achetées avec les options à FSD, à FSD réduits et à FSD réduits 2 seront automatiquement converties en actions de série B, comportant des frais de gestion inférieurs, un an après la fin de leur calendrier de rachat respectif. Les actions de série T5 et de série T8 acquises avec les options à FSD, à FSD réduits et à FSD réduits 2 seront automatiquement converties en actions de série S5 et de série S8, respectivement, comportant des frais de gestion inférieurs, un an après la fin de leur calendrier de rachat respectif.

Opérations sur les capitaux propres

Les opérations de chaque série sont les suivantes :

	Actions en circulation au début de l'exercice			Actions en circulation à la fin de l'exercice		Capital-actions à des fins juridiques	
	Souscrites	Réinvesties	Rachetées	Par action	Total		
Exercice terminé le 30 novembre 2011							
Série A	—	827	—	(9)	818	10,4585 \$	8 559 \$
Série B	—	1 259	—	(21)	1 238	10,2402	12 676
Série F	—	156	—	(1)	155	10,4066	1 611
Série T5	—	16	—	—	16	20,6262	327
Série T8	—	66	—	—	66	20,7990	1 373
Série S5	—	15	—	—	15	20,8569	304
Série S8	—	10	—	—	10	20,9522	204

Actionnaires affiliés

Au 30 novembre 2011, Fidelity ou ses sociétés affiliées détenaient moins de 1 % du total des actions en circulation de la Catégorie.

8. Risques associés aux instruments financiers

En raison de ses activités, la Catégorie est exposée à divers risques associés aux instruments financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité, l'autre risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Pyramis tente de minimiser les répercussions potentiellement négatives de ces risques sur la performance du fonds sous-jacent en faisant appel à des gestionnaires de portefeuilles chevronnés, en effectuant un suivi quotidien des positions du fonds sous-jacent et des événements marquants au sein du marché et en diversifiant le portefeuille de placements selon les restrictions imposées par le mandat de placement. La Catégorie et chaque fonds sous-jacent peuvent recourir à des instruments financiers dérivés pour atténuer leur exposition à certains risques.

Le risque, tel qu'il est défini par Pyramis, correspond à la non-concordance de certains facteurs de risques, comme la capitalisation boursière, le coefficient bêta, des facteurs communs (par exemple, la taille, les ratios cours/bénéfice et cours/valeur comptable) et la répartition sectorielle, entre un portefeuille et son indice de référence. Cette non-concordance peut entraîner des écarts entre les rendements de la Catégorie et de l'indice de référence. Le coefficient bêta évalue la volatilité, ou le risque systématique, d'un titre ou d'un portefeuille par rapport à l'ensemble du marché. Un coefficient bêta de 1 indique que le prix d'un titre évoluera de concert avec le marché. Un coefficient bêta inférieur à 1 indique que le prix du titre sera moins volatil que le marché. Un coefficient bêta supérieur à 1 indique que le prix du titre sera plus volatil que le marché. Par exemple, un titre qui comporte un coefficient bêta de 1,2 affiche, théoriquement, une volatilité de 20 % supérieure à celle du marché.

Pyramis vise à dégager un rendement supérieur à celui de l'indice de référence du fonds sous-jacent, et ce, sur une base régulière. C'est principalement en investissant dans un portefeuille diversifié dont les titres sont issus de nombreux secteurs du marché que Pyramis remédie au risque non systématique. La sélection qualitative fondamentale des titres adoptée par Pyramis est également bien diversifiée parmi bon nombre d'analystes. Au lieu de se fier à un processus d'évaluation unique ou à un modèle quantitatif qui présume de façon implicite que la valeur ajoutée des rendements de certains secteurs ou styles de gestion se perpétuera dans l'avenir, les analystes de Pyramis sélectionnent les titres en ayant recours à leurs propres processus d'évaluation.

La Catégorie vise la croissance du capital à long terme. Elle cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son fonds sous-jacent, le Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada, en investissant la presque totalité de son actif dans les parts de ce dernier. L'indice de référence de la Catégorie est réparti entre l'indice plafonné S&P/TSX 60 et l'indice S&P 500, dans des proportions respectives de 70 % et 30 %.

Notes afférentes aux états financiers – suite

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars, sauf les montants par action.)

8. Risques associés aux instruments financiers – suite

Le fonds sous-jacent vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés canadiennes, favorisant particulièrement les entreprises à grande capitalisation. Au moment d'acheter et de vendre des titres pour le compte du fonds sous-jacent, Pyramis examine le potentiel de réussite de chaque entreprise à la lumière de sa situation financière courante, de sa position au sein du secteur d'activité et des conjonctures économique et boursière. Pyramis tient notamment compte de facteurs tels que le potentiel de croissance, les bénéfices prévisionnels et les compétences de l'équipe de direction.

Un groupe affecté à la conformité des placements effectue le suivi quotidien du risque lié au portefeuille et l'examine mensuellement. De plus, chaque fonds est assujéti à une analyse trimestrielle formelle. Le groupe affecté à la conformité, les gestionnaires de portefeuilles et les analystes principaux participent à une analyse trimestrielle du portefeuille. Les portefeuilles associés à chaque stratégie sont évalués les uns par rapport aux autres et comparativement à leur indice de référence. La répartition active parmi les secteurs et les titres fait également l'objet d'analyses.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement conclu avec la Catégorie. Le cas échéant, le risque de crédit propre à la Catégorie (dans le cas des passifs financiers) et le risque de crédit d'une contrepartie (dans le cas des actifs financiers) sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers. La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale de la Catégorie au risque de crédit au 30 novembre 2011.

Le fonds sous-jacent peut conclure des ententes de prise en pension garanties qui peuvent l'exposer à un risque de crédit dans l'éventualité où la contrepartie manquerait à son obligation contractuelle. Pour gérer ce risque, le fonds sous-jacent prend livraison des titres sous-jacents à titre de garantie et traite avec des contreparties dont la capacité financière est jugée suffisante selon l'examen indépendant de Fidelity.

Pyramis analyse la concentration du crédit selon les contreparties, le secteur d'activité et l'emplacement géographique des actifs financiers détenus par le fonds sous-jacent. Les titres en portefeuille de la Catégorie présentent des renseignements sur l'exposition au risque de crédit des actifs financiers de la Catégorie et sur les concentrations dans certains secteurs d'activité et emplacements géographiques auxquels la Catégorie est exposée par l'entremise de son placement dans chaque fonds sous-jacent.

Outre les détails susmentionnés, la Catégorie n'était exposée à aucun risque de crédit important relativement à ses contreparties au 30 novembre 2011.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que la Catégorie soit incapable de régler ou de respecter ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. La Catégorie est exposée à des rachats en espèces d'actions rachetables sur une base quotidienne. Les actions rachetables sont rachetées sur demande, au gré de l'actionnaire. La transaction est conclue en fonction de la valeur liquidative par action de la Catégorie au moment du rachat.

La Catégorie et chaque fonds sous-jacent maintiennent une liquidité suffisante en investissant la majorité de leurs actifs dans des placements négociés sur un marché actif et liquide. Les titres cotés détenus par chaque fonds sous-jacent sont considérés comme étant très liquides puisqu'ils sont inscrits à la TSX ou cotés sur des bourses ou des marchés actifs semblables. Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, chaque fonds de placement doit maintenir une proportion d'au moins 90 % de ses actifs dans des placements liquides, soit des placements négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être vendus facilement. En outre, la Catégorie vise à conserver une composante en trésorerie et équivalents suffisante pour maintenir sa liquidité et peut emprunter jusqu'à 5 % de son actif net au dépositaire dans le but de financer les rachats.

La Catégorie et chaque fonds sous-jacent peuvent, de temps à autre, investir dans des titres qui ne se négocient pas au sein d'un marché actif et qui pourraient ne pas être liquides. La liquidité de la Catégorie et de chaque fonds sous-jacent fait l'objet d'un suivi quotidien.

Au 30 novembre 2011, la Catégorie ne détenait pas de passifs financiers comportant une échéance supérieure à 3 mois.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours du marché (autres que ceux causés par le risque de taux d'intérêt ou le risque de change lié aux instruments monétaires), que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à un placement individuel ou à sa société émettrice, ou par d'autres facteurs ayant des incidences sur tous les instruments négociés sur un marché ou au sein d'un segment du marché. Tous les titres sont assujétiés au risque de perte de capital. Pour gérer ce risque, la Catégorie et chaque fonds sous-jacent ont recours à une sélection prudente des titres et d'autres instruments financiers qui est conforme à la stratégie de placement. Le risque maximal associé aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Les placements de la Catégorie et de chaque fonds sous-jacent sont exposés à l'autre risque de prix découlant de l'incertitude liée au prix des instruments dans le futur.

Pyramis surveille régulièrement la pondération relative des titres individuels, des secteurs et des pays et tient également compte de la capitalisation boursière et de la liquidité de chaque titre du fonds sous-jacent.

Si l'indice de référence avait augmenté ou diminué de 5 % le 30 novembre 2011, toutes les autres variables étant demeurrées égales par ailleurs, l'actif net de la Catégorie aurait augmenté ou diminué d'environ 1 299 \$. Cette variation est déterminée approximativement en fonction du coefficient bêta de la Catégorie, lequel est calculé selon la corrélation antérieure entre le rendement de la Catégorie et celui de l'indice de référence. En pratique, les résultats des activités de négociation risquent d'être différents de ceux découlant de cette analyse de sensibilité et cette différence est susceptible d'être importante.

8. Risques associés aux instruments financiers – suite

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque associé aux instruments financiers portant intérêt détenus dans le portefeuille de placements, comme les obligations. La Catégorie et chaque fonds sous-jacent sont exposés au risque que la valeur marchande ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers portant intérêt fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Tout élément de trésorerie et équivalent excédentaire est investi dans des placements à court terme au taux d'intérêt du marché. La majorité des actifs et passifs financiers de la Catégorie et de chaque fonds sous-jacent ne porte pas intérêt. Par conséquent, la Catégorie n'est pas exposée à un risque important associé aux fluctuations du taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque associé aux instruments financiers libellés en une devise autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle de la Catégorie et de chaque fonds sous-jacent. La Catégorie et chaque fonds sous-jacent sont exposés au risque que la valeur d'un titre libellé en une autre devise varie en raison des fluctuations du taux de change. Le risque de change ne découle pas d'instruments financiers qui sont des éléments non monétaires, comme les placements en actions, ou de contrats de change à terme liés à de tels éléments non monétaires. La Catégorie considère le risque de change afférent aux actifs et aux passifs non monétaires comme faisant partie de l'autre risque de prix, et non du risque de change. Par conséquent, la Catégorie n'est pas exposée à un risque important en raison des fluctuations des taux de change.

9. Normes comptables futures

Le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) avait l'intention d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2011, les Normes internationales d'information financière (connues sous l'abréviation anglaise IFRS), telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board. Par la suite, le CNC a reporté l'adoption des IFRS pour les sociétés d'investissement, dont les fonds de placement. Les sociétés d'investissement peuvent ainsi continuer d'appliquer les PCGR existants jusqu'aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le gestionnaire étudie et élabore actuellement un plan pour respecter l'échéancier de mise en œuvre susmentionné en ce qui concerne l'adoption des IFRS. Les éléments clés de ce plan comprennent les informations concernant les répercussions qualitatives et quantitatives de ces nouvelles normes dans les notes afférentes aux états financiers annuels au 30 novembre 2014, le cas échéant. Les états financiers semestriels au 31 mai 2015, y compris les données comparatives de l'exercice antérieur, seront préparés conformément aux IFRS. Les répercussions des IFRS sur les méthodes comptables et les décisions de mise en application porteront essentiellement sur la présentation des états financiers de la Catégorie et sur l'information financière. À l'heure actuelle, deux normes importantes pourraient avoir une incidence sur la présentation, soit l'IAS 32, Instruments financiers : Présentation et l'IAS 27, États financiers consolidés et individuels. Le gestionnaire de fonds examine présentement la structure de propriété des actions, ainsi que les placements de la Catégorie, afin d'évaluer les répercussions de ces normes. Selon l'évaluation actuelle du gestionnaire, aucun des changements occasionnés par l'adoption des IFRS n'aura de répercussions sur la valeur liquidative par action de la Catégorie. Toutefois, cette conclusion pourrait changer à la lumière de l'adoption de nouvelles normes ou de nouvelles interprétations des normes actuelles.

Rapports de la direction et de l'auditeur indépendant

Au 30 novembre 2011

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Aux actionnaires de la Catégorie Fidelity Grande Capitalisation Canada (la Catégorie) de la Société de Structure de Capitaux Fidelity (la Société)

Les états financiers ci-joints ont été préparés par la direction de la Société et approuvés par le Conseil d'administration de la Société de Structure de Capitaux Fidelity. La responsabilité de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers incombe à la direction.

Fidelity a recours à des procédés appropriés pour s'assurer de la pertinence et de la fiabilité de l'information financière présentée. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et incluent certains montants basés sur des estimations et des jugements. Les principales méthodes comptables que la direction juge appropriées pour la Catégorie sont décrites dans la note 2 afférente aux états financiers.

Le cabinet PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. est l'auditeur externe de la Société. Il a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer aux actionnaires son opinion sur les états financiers. Son rapport est reproduit ci-dessous.

Gordon Thomson
Chef de la direction
Le 9 février 2012

Philippe Potvin
Chef des services financiers
Le 9 février 2012

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de la Catégorie Fidelity Grande Capitalisation Canada (la Catégorie) de la Société de Structure de Capitaux Fidelity (la Société)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Catégorie, qui comprennent les titres en portefeuille au 30 novembre 2011, l'état de l'actif net au 30 novembre 2011, les états des résultats et de l'évolution de l'actif net de l'exercice du 19 septembre 2011 (date de création) au 30 novembre 2011, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de la Catégorie conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Catégorie au 30 novembre 2011 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice du 19 septembre 2011 (date de création) au 30 novembre 2011 conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés, experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)
Le 9 février 2012



Société de Structure de Capitaux Fidelity
407 2nd Street S.W., Suite 1100
Calgary, Alberta T2P 2Y3

Gestionnaire de fonds et agent chargé de la tenue des registres

Fidelity Investments Canada s.r.i.
483 Bay Street, Suite 300
Toronto, Ontario M5G 2N7

Dépositaire

Compagnie Trust CIBC Mellon
Toronto, Ontario

Auditeur

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Toronto, Ontario

Visitez notre site Web à

www.fidelity.ca

ou communiquez avec le Service à la clientèle de Fidelity
au 1 800 263-4077

Les Fonds communs de placement Fidelity sont vendus par des spécialistes en placements inscrits. Chaque Fonds est accompagné d'un prospectus simplifié qui contient des renseignements importants sur le Fonds, notamment les objectifs de placement, les options d'achat et les frais applicables. Veuillez vous procurer un exemplaire de ce document, lisez-le attentivement et consultez votre spécialiste en placements avant d'investir. Comme pour chaque type d'investissement, le placement dans des fonds communs de placement comporte des risques. Il n'y a aucune garantie que le Fonds réalisera ses objectifs de placement. La valeur liquidative, le rendement des titres ainsi que le rendement de votre placement peuvent varier à l'occasion selon la conjoncture boursière. Les investisseurs peuvent réaliser un profit ou subir une perte à la vente de leurs parts d'un Fonds Fidelity. Les Fonds Fidelity mondiaux peuvent être plus volatils que les autres Fonds Fidelity, car ils concentrent leurs placements dans un seul secteur et dans un nombre restreint d'émetteurs. Aucun Fonds n'est censé constituer en soi un programme de placement complet et diversifié et le rendement passé ne constitue pas une garantie ni un indicateur des résultats à venir. Il n'y a aucune garantie que la valeur liquidative du Fonds Fidelity Marché monétaire Canada et du Fonds Fidelity Marché monétaire É.-U. demeurera fixe. La répartition des placements des Fonds est présentée en vue d'illustrer la façon dont un Fonds peut investir et pourrait ne pas représenter les placements actuels ou futurs d'un Fonds. Les placements d'un Fonds peuvent varier en tout temps.